

Taxe sur le capital pour les sociétés autres que des institutions financières

	2009		2010		2011	
	Taux %	Exemption Millions \$	Taux %	Exemption Millions \$	Taux %	Exemption Millions \$
Fédéral	-	-	-	-	-	-
Québec	0,240	1	0,120	1	-	-
Ontario	0,225	15	0,150	15	-	-
Manitoba	0,20 / 0,10 20 000 \$ + 2,4% (CI – 10 M\$) ou 10 000 \$ + 2,3% (CI – 10 M\$)	≤ 10 Entre 10 et 11	0,10 / NIL 10 000 \$ + 2,3% (CI – 10 M\$) ou 2,2% (CI – 10 M\$)	≤ 10 Entre 10 et 11	-	-
	0,40 / 0,30	≥ 11	0,30 / 0,20	≥ 11		
Nouvelle-Écosse	NIL	≤ 5	NIL	≤ 5	NIL	≤ 5
	0,40 / 0,30	Entre 5 et 10	0,30 / 0,20	Entre 5 et 10	0,20 / 0,10	Entre 5 et 10
	0,20 / 0,15	> 10	0,15 / 0,10	> 10	0,10 / NIL	> 10

NOTES :

Les provinces et territoires suivants n'imposent pas de taxe sur le capital pour les années 2009 et suivantes : Alberta, Colombie-Britannique, Saskatchewan, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut.

- Fédéral : L'impôt de la partie I.3 a été éliminé le 1^{er} janvier 2006.
- Québec : Réduction graduelle de l'exemption lorsque le capital versé de la société et des sociétés associées se situe entre 1 million \$ et 4 millions \$. La taxe sur le capital sera éliminée en 2011 pour toutes les sociétés. Depuis le 14 mars 2008, les sociétés manufacturières sont exonérées de la taxe sur le capital.
- Ontario : La taxe sur le capital sera éliminée le 1^{er} juillet 2010 pour toutes les sociétés. Depuis le 1^{er} janvier 2007, les sociétés exerçant des activités principalement dans les secteurs de la fabrication et des ressources sont exonérées de la taxe sur le capital.
- Manitoba : Pour chacune des années, le taux de la taxe sur le capital est réduit pour les exercices financiers débutant le 1^{er} janvier. La taxe sur le capital sera éliminée à compter du 31 décembre 2010. Depuis le 1^{er} juillet 2008, les sociétés exerçant dans les secteurs de fabrication et transformation sont exonérées de la taxe sur le capital.
- Nouvelle-Écosse : La taxe sur le capital sera éliminée le 1^{er} juillet 2012 pour toutes les sociétés.

Les informations contenues dans le présent document sont de nature générale et sont fournies à titre indicatif par Lemieux Cantin s.e.n.c.r.l.

Pour obtenir de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter notre service de fiscalité.